
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 septembre 2025 à 19h00

Salle des associations

Convocation du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : 10

Présents : 6

Votants : 6

Présents : C Aboudaram, YM Laferrière, I Mariou, F Dioso, M Sonet, A Nègre

Absents : L Gachard, L Fernandez, K Audinet, JL Michel

Secrétaire de séance : I Mariou

ORDRE DU JOUR

En l'absence de M le maire, la réunion est présidée par C Aboudaram (1^{ère} adjointe)

- **Approbation du dernier CM**

Vote : contre 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité des présents

- **Convention de mise à disposition du terrain synthétique de la CALI au profit du club de foot de St Ciers.**

Il est précisé que la mise à disposition s'effectue sans aucune contrepartie, notamment financière.

Vote : contre 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité des présents

- **Retrait délibération pour contrat de prestations**

Un contrat de prestations comptables avait été passé avec l'entreprise 2AC afin d'employer la personne en renfort en qualité de prestataire.

Cette délibération doit être retirée car il s'avère que le montant total du contrat justifiait de passer par un marché public. De plus, la personne étant par ailleurs fonctionnaire territorial le cumul d'emploi n'était pas possible

Vote : contre 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité des présents

- **Entretien de la salle des fêtes**

Face aux difficultés financières de la commune, l'un des contrats précaires n'a pas été renouvelé. Les heures effectuées dans ce cadre ont pour partie été réparties sur d'autres postes et le temps de nettoyage de la salle des fêtes a été réduit. Dorénavant, il ne sera effectué par le personnel qu'à l'occasion des vacances scolaires.

Au quotidien, celui-ci devra être fait par les utilisateurs de la salle, c'est-à-dire soit les locataires pour évènements, soit les associations qui l'utilisent régulièrement.

Un rappel sera fait en ce sens lors de la réunion des responsables associatifs prévue prochainement.

La mention de cette obligation sera rajoutée sur la convention d'utilisation.

M Sonet s'interroge sur le nettoyage lors de l'utilisation en semaine par l'école. Mme Aboudaram indique qu'elle va rencontrer la directrice à ce sujet. Il est suggéré la possibilité d'installer un tapis destiné au déchaussage des enfants.

Vote : contre 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité des présents

- **Tableau des effectifs**

Mise à jour du tableau des effectifs afin de prendre en compte la suppression d'un poste à l'école.

Vote : contre 0 abstention : 0

adopté à l'unanimité des présents

- **Demande d'occupation de la salle des asso**

L'association POLYSONS (école de musique Marsas/Marcenais/Lapouyade) demande la possibilité d'utiliser la salle pour des cours de chants le mardi après-midi. Des contacts ont eu lieu entre la section couture utilisatrice de la salle de 14h à 17h. Les cours de chant pourront débuter dès 17h30. La salle sera utilisée dans ce cadre uniquement s'il y a des inscrits, information non connue à ce jour. Mme Mariou demande que l'association indique l'heure de fin de ces cours afin de savoir s'il est possible de prévoir une réunion en soirée les mardis ou pas. En cas de confirmation, M Sonet s'occupe de préparer la convention d'utilisation.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Absence de M le maire : longs échanges avec le public présents sur le sujet. Mme Aboudaram fait part des difficultés financières de la commune, de l'absence de réponse de M Gachard aux différentes sollicitations des élus et du personnel (mail, messages, téléphone...). Intervention d'une ancienne employée de mairie récemment retraitée, qui explique la volonté depuis 2020 de tenir à l'écart du budget le personnel qui avait les compétences, puis ceux recrutés en remplacement qui ont soit renoncé au poste soit été recrutés sans les compétences comptables nécessaires. Me Aboudaram indique être en contact avec les services du sous-préfet ainsi que la cour régionale des comptes.
- M dioso signale une branche représentant un danger de chute sur la voie publique au hameau du Fayet.
- M Sonet signale que les associations communales ne peuvent plus faire de photocopies en mairie (en fournissant le papier). Mme Aboudaram indique que la situation financière nécessite de prendre des mesures d'économie.
- Demande d'utilisation gratuitement de la salle des fêtes par l'association KSF (St martin du bois) : avis partagés. Mme mariou indique le manque de cohérence à refuser les photocopies aux associations communales et mettre la salle à disposition d'une asso hors commune alors que cela représente tout de même une charge pour la commune (électricité, chauffage). Sujet à revoir lors du prochain CM
- Question de Mme mariou concernant le montant global des factures non payées à ce jour : Mme Aboudaram indique qu'il y a près de 300 factures en instance mais qu'elle n'a pas le montant global.

Séance levée à 20h56

Prochaine réunion le lundi 13 octobre 2025

Secrétaire de séance
Isabelle MARIOU